

AVIS AU PUBLIC

SNCF Reseaux

Enquête préalable à la suppression du passage à niveau n°275 sur la commune de Castetis

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2025, il sera procédé à une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°275 sur la commune de Castetis

Du lundi 10 février 2025 14h00 au mercredi 26 février 2025 12h00, le dossier avec le registre d'enquête sera déposé en mairie de Castetis.

Le public pourra en prendre connaissance

- en mairie de Castetis aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public,
- sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr - page d'accueil - enquêtes publiques - enquêtes publiques en cours.

Du lundi 10 février 2025 14h00 au mercredi 26 février 2025 12h00, le public pourra :

- consigner ses observations sur le registre ouvert en mairie,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Castetis, 21 route de Clamonde 64300 Castetis
- faire parvenir ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

M. Pascal Cazenave, pilote hélicoptère sauvetage et recherche en mer en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations du public en mairie de Castetis:

- lundi 10 février 2025 : 14h00-16h00
- mercredi 26 février 2025 : 10h00-12h00

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, il rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au directeur de SNCF Réseaux, au maire de Castetis pour y être sans délai, tenue à la disposition du public. Ces documents seront mis à disposition du public également, sur le site internet de la préfecture (www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) pendant une durée d'un an.